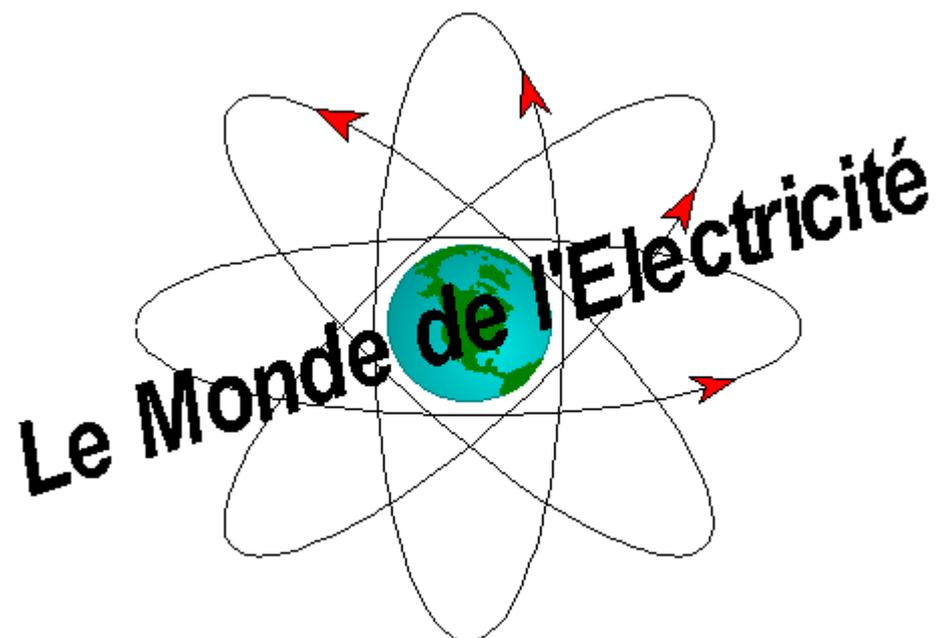




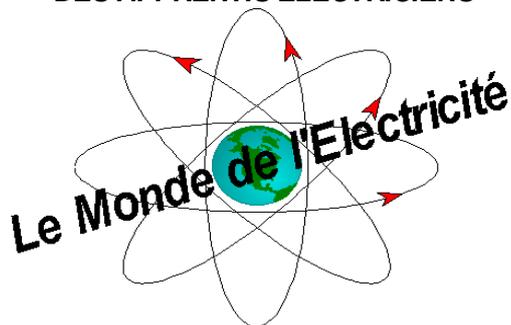
CHAMPIONNAT NATIONAL DES APPRENTIS ELECTRICIENS



Règlement

Année scolaire 2021 – 2022

CHAMPIONNAT NATIONAL
DES APPRENTIS ELECTRICIENS



Règlement

Année scolaire 2021 - 2022

ARTICLE 1 : ORGANISATEURS

Le concours, dénommé "Championnat National des Apprentis Electriciens « *Le Monde de l'Electricité* » destiné aux apprentis électriciens et doté de nombreux prix, est organisé par :

FEDELEC (Fédération nationale des professionnels indépendants de l'électricité et de l'électronique)
1 place Uranie, 94345 JOINVILLE LE PONT Cedex
☎ 01 43 97 31 30 – www.fedelec.fr

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Ce championnat national concerne les apprentis, de **première et de deuxième année** préparant à partir de niveau 3^{ème} un CAP PRO ELEC ou un BAC PRO ELEEC (1^{ère} et 2^{ème}) de la filière électrique, ainsi que leur formateur.

Les participants peuvent concourir par équipes minimum de trois et maximum de quatre apprentis sous la direction de leur formateur d'électrotechnique, avec l'appui de leur maître d'apprentissage ; plusieurs équipes au sein d'une même classe et d'un même CFA peuvent y participer dans la limite de 3 équipes par formateur.

ARTICLE 3 : CALENDRIER

Ce championnat national débute courant décembre et se déroule au long de l'année scolaire. La finale et la remise des prix ont lieu en fin d'année scolaire (début juillet)

ARTICLE 4 : INSCRIPTION

Pour s'inscrire au championnat, il faut :

- remplir lisiblement un bulletin de participation par équipe, en indiquant notamment l'adresse du C.F.A., les noms et prénoms des apprentis, du formateur en électricité, et des maîtres d'apprentissage.
- renvoyer chaque bulletin d'inscription à :

FEDELEC
CHAMPIONNAT NATIONAL DES APPRENTIS ELECTRICIENS
1 Place Uranie
94340 JOINVILLE LE PONT

- à réception de chaque bulletin d'inscription, **un numéro de dossier** sera retourné à l'équipe inscrite pour **valider sa participation**.

ARTICLE 5 : QUALIFICATION

La qualification sur dossier représente la première phase du championnat.

Les équipes doivent répondre à un maximum de questions de l'un des deux questionnaires de qualification au choix.

Les équipes qui le souhaitent, peuvent soumettre, en supplément, un mini projet (défini dans le dossier de qualification) qui leur rapportera des points d'avance pour la phase finale.

Le dossier de qualification (avec ou sans mini projet) doit être renvoyé à la même adresse que ci-dessus, **avant le 16 mai 2022 au soir, le cachet de la poste faisant foi.**

Un classement national est établi par un jury de personnalités qualifiées constitué, notamment, de représentants de FEDELEC, de PROMOTELEC, de l'APCM, et de leurs partenaires.

Les meilleures équipes sont qualifiées. De plus seules **les** 2 meilleures équipes d'un même CFA peuvent être qualifiées.

Les équipes peuvent se voir attribuer de 1 à 3 points de bonification pour la qualité de leur mini projet en vue de la phase finale.

Les décisions du jury sont sans appel.

ARTICLE 6 : PHASE FINALE

La phase finale représente la seconde phase du championnat

Les équipes qualifiées y participent le même jour, à Paris, ou à défaut en distanciel en cas de force majeure (pandémies...)

Les apprentis doivent obligatoirement être accompagnés d'un responsable adulte.

Les équipes se départagent au travers d'éliminatoires successifs, à partir de QUIZ portant sur des questions liées au *Monde de l'Electricité et des apprentis*.

Au besoin, les organisateurs prennent en charge les repas du midi, l'animation de clôture pour tous les membres des équipes qualifiées, ainsi que la nuitée des apprentis et de leur formateur.

Les frais de transports, les nuitées des maîtres d'apprentissage et des directeurs de CFA restent à la charge de chaque CFA participant.

ARTICLE 7 : PRIX

Des cadeaux sont offerts à tous les participants ayant remis un dossier de qualification complet au championnat. Des prix seront attribués aux finalistes et aux membres des équipes lauréates.

Les trois équipes lauréates (apprentis, formateur, maîtres d'apprentissage), accompagnées du Directeur du CFA, sont invitées à rester à Paris pour la remise des prix, si possible le lendemain de la finale. Leurs hébergements, déjeuners et visites sont pris en charge par les organisateurs et membres associés.

Les prix récompensant les vainqueurs sont notamment attribués par :

- FEDELEC, l'APCM

- et des Partenaires dont notamment :

CCCA-BTP, CHAUVIN ARNOUX, CONSUEL, ECOSYSTEM, EDF, ENEDIS, GROUPE MULLER, HAGER, MAAF ASSURANCES, Profession Electricien Electronicien.

ARTICLE 8

Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables si le championnat devait être annulé, écourté ou prorogé pour cas de force majeure.

ARTICLE 9

La participation au championnat implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

*Ce règlement est déposé en l'étude de Maîtres Hervé LENAN et Frédéric PERTUISOT,
Huissiers de Justice associés, 10 rue Villebois Mareuil, BP 6, 94301 VINCENNES CEDEX*